

Les mensonges des atlantistes sur le système de retraite américain



Qu'ils soient de droite ou de gauche, pro ou anti-américain, libéraux ou socialistes, depuis bientôt 70 ans, les mensonges les plus éhontés sont véhiculés et exploités à des basses fins politiciennes sur la question du système de retraite américain.

Tantôt dépeint comme le chantre du système capitaliste libéral où seule la loi du marché domine avec en contrepoint les vertus du système de redistribution du système français, ou inversement, pour mieux montrer les travers du système issu de l'après-guerre face aux vertus du modèle américain. De part et d'autre, la désinformation volontaire est entretenue, en France mais également aux États-Unis.

De quoi parle-t-on lorsque l'on évoque le système de retraite américain ? En quoi est-il différent et similaire au nôtre ? Tout d'abord, c'est un système qui est antérieur à notre système de retraite. La France n'a pas été précurseur en la matière. Que ce soit avec le rapport Beveridge ou encore le modèle de Bismark, un système de retraite n'est pas une spécificité française. Cela tord le cou à des visions dites de droite ou de gauche faisant de la France le berceau du système de retraite moderne.

D'ailleurs, si l'on en revient au cas des États-Unis, le système de retraite par répartition « *pay-as-you-go* » est mis en place par Franklin D. Roosevelt à travers le Social Security Act de 1935. De quoi s'agit-il ? Une taxe automatique sur les salaires des employés et les revenus des employeurs est instaurée qui finance un fond géré par l'État pour la retraite de base. Celle-ci existe toujours.

Ce taux d'imposition s'élevait d'ailleurs en 2022 à 12,40 % du salaire (6,2 % à la charge de l'employeur et 6,2 % à la charge du salarié) avec un plafond de 147 000 dollars.

Dès lors que l'on a compris que le système de retraite américain repose sur une imposition obligatoire, on comprend que ce n'est en rien un système libéral au sens économique du terme.

On est donc très loin d'une vision purement libérale où les entreprises se verraient déchargées de cette responsabilité de protection vis-à-vis de leurs employés comme nous l'ont vendu les « libéraux » français depuis des décennies, ou *a contrario* les socialistes sur le côté irresponsable de la société américaine sur la question.

En revanche, ce qui est vrai, c'est qu'en complément de cette retraite de base, les travailleurs qui le souhaitent et le peuvent cotisent à des fonds de retraite pour compléter leur pension de retraite. Nous avons aussi ici des retraites complémentaires pour les salariés du privé, géré par l'Agirc-Arroc, ou du public, appelées retraites additionnelles de la

fonction publique. Dans les deux cas, ce sont vos salaires ou primes qui sont imputés pour financer ces retraites complémentaires. Les Américains ont le choix entre deux alternatives : soit ils décident de laisser leur employeur placer une partie de leur salaire sur un fonds privé appelé « *defined benefit plan* », soit ils placent eux-mêmes une partie de leurs revenus sur des fonds privés appelés « *defined contribution plan* ».

Deuxième différence avec notre système. L'âge de départ à la retraite est fixé à partir de 62 ans. Mais pour avoir une pension de retraite complète, il faut très souvent cotiser au-delà de cet âge. De plus, l'âge de départ à la retraite dépend également de son année de naissance. Il n'y a pas un âge uniforme. Ainsi le taux plein pour la génération née à partir de 1960 s'établit à 67 ans en moyenne alors qu'une personne née en 1955 percevra sa retraite à taux plein à l'âge de 66 ans et 2 mois.

Concernant les fonds de retraite par capitalisation, aucune condition d'âge pour en bénéficier ne s'applique. Cependant, des pénalités peuvent être appliquées si le pensionné décide de les toucher avant ses 70 ans.

Autre point concernant le calcul de la retraite en fonction des cotisations. Que ce soit en France ou aux États-Unis, le versement de la retraite de base se fait sur un modèle de points, ou « *credits* » outre Atlantique. En 2022, aux États-Unis, il faut obtenir 40 *credits*, équivalents à quarante trimestres français et il faut avoir gagné 1510 dollars pour en valider un, alors qu'en France, il fallait gagner 1585,5 euros (en moyenne, ce prix étant progressif) soit environ 1750 dollars.

Dans un cas comme dans l'autre, la cuisine pour ne pas dire tambouille à points ou à trimestres (on ne sait plus) prédomine.

Sur le plan économique, il n'y a finalement que peu de

différences. Dans le système français comme américain, il y a une obligation de cotisation à un système de retraite. Dans le premier, les cotisations sont versées à l'État qui gère les sommes pour les redistribuer, les citoyens cotisant à des complémentaires privées obligatoires pour compléter leurs retraites. Dans le second, les citoyens et les entreprises sont obligés de cotiser à une retraite de base gérée par un fond d'État et quand ils le peuvent à des fonds de retraites complémentaires.

Bref, le faux débat entretenu depuis 70 ans entre la droite et la gauche n'est en définitive qu'une vaste mascarade pour mieux légitimer des réformettes qui ne règlent rien et pénalisent le plus grand nombre.

À moins que la cause ne soit à chercher dans la Révolution française ? J'ai beau chercher dans la Déclaration de la nuit du 4 août, je ne vois rien qui ressemble aux mots sécurité sociale.

Étienne Darcourt Lézat